Elections à la MNPAF, un niveau de participation pas à la hauteur des enjeux !

2026 - 02 Roissy, le 12 janvier 2026.

En tout premier lieu, nous souhaitons remercier les salariés qui ont voté pour la Liste Force Mutuelle.

Christine JOHNSON, Souppaya KABHULAAMMA, Sylvie BIZARRO, Jean-Robert BARBIER et Jean Eugène BOLUS sont les cinq élus qui siègeront à l'Assemblée Générale de la MNPAF.

Ces collègues, tous personnel au sol, sont déterminés à porter votre voix et seront disponibles et à l'écoute de vos problématiques.

Il y a toujours de nombreuses raisons à l'abstentionnisme.

Seul 1 salarié sur 3 a pris 5 minutes pour voter.
C'est très en deçà des enjeux, surtout au regard des sollicitations et des remontées que vous faites concernant la mutuelle.

Si les organisations syndicales doivent prendre leur part de responsabilité, c'est à chacun des abstentionnistes de trouver leurs raisons.

Les complémentaires santé sont des sujets complexes et fortement encadrés. Pourtant, cela concerne chacun d'entre nous.

N'oublions pas que c'est un accord d'entreprise qui fixe le financement de notre complémentaire santé ainsi que la grille des prestations. La négociation se tiendra en ce début d'année, les enjeux sont majeurs. Les négociateurs **FO** affutent nos revendications car nous ne ferons aucune impasse sur la santé !

Christophe Malloggi
Secrétaire Général

01.41.56.04.52 bureaucentral@sgfoaf.fr www.foairfrance.fr

Les adhérents de la MNPAF élisent leurs représentants à l'Assemblée Générale

Collège collectif

Salariés actifs ou couverts par la portabilité des droits

Adhésion collective et obligatoire

46 587 inscrits

Elisent 54 représentants

Collège individuel

Adhérents individuels (Majoritairement des retraités)

Adhésion individuelle et facultative

36 202 inscrits

Elisent 42 représentants

Assemblée générale de la MNPAF

96 membres réunis au moins une fois par an

- Elit les membres du conseil d'administration, des commissions…
- Vote sur les rapports de gestion et les comptes, modifications statutaires, affiliation des la MNPAF, choix du commissaire aux comptes….

Conseil d'Administration de la MNPAF

24 membres réunis au moins 3 fois par an

- Détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application.
- Adopte les budgets prévisionnels et arrête les comptes annuels et établit le rapport de gestion présenté à l'AG.
- Etablie un rapport sur la solvabilité et la situation financière.
- Elit le Président et le bureau de la MNPAF parmi les administrateurs.

Bureau de la MNPAF

8 membres

- Veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle, effectue les opérations financières et tient la comptabilité.
- Présente le rapport annuel sur la situation financière.

01.41.56.04.52 bureaucentral@sgfoaf.fr www.foairfrance.fr